Image not found or type unknown

Incident dans un parc publique

Par **medor3000**, le **29/04/2015** à **20:47**

Bonsoir,
Je viens d'être victime d'un incident dans un parc publique. Je vous explique: je me promenais dans cet endroit publique, je m'arrête un instant pour consulter mon portable qui sonnait, puis une voiture arrive et percute (légèrement) mes jambes. Je demande des explications, ils répliquent que j'encombrais le passage (alors qu'il y avait de la place), il s'agit donc d'un acte délibéré. La conversation s'envenime, ils me menacent de sortir du véhicule, ne veulent pas reconnaitre leur tort. Je leur parle, ils décident de partir en prononcant "allez, va te coucher". C'est à ce moment là que j'ai pu déraper, j'ai frappé (non violament à l'arrière de leur véhicule avec ma main, tout en l'insultant de connard. Il s'arrête, recule et me frappe au visage... Je le préviens que j'allais porter plainte, mais il avait l'air de ne pas s'en préoccuper... Il m'a annoncé qu'il était le gérant du parc durant notre conversation...
que dois je faire? Mon visage a présenté une légère rougeur, mais qui est partie, donc je ne peux pas prendre de photos. Il n'y avait pas de témoins...
Je veux porter plainte, mais j'ai peur que l'affaire se retourne contre moi... Que faire?

Par **domat**, le **29/04/2015** à **20:52**

bjr,
le passage sur lequel vous étiez arrêté est-il ouvert à la circulation de véhicules ?
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés